

Assainissement, intempéries, taxes les dossiers votés à la table de la 4C

Lundi soir, lors de la réunion du conseil communautaire de la 4C, les élus de la com'com du Centre Corse ont voté à l'unanimité plusieurs délibérations :

- **Assainissement** : un plan de financement concernant la réhabilitation de la Step de Venaco pour un total de 298 000 euros ; les suivis agronomiques des épandages des boues (Step Interco et Venaco) pour 24 088 euros ; les plans d'épandage de la Step intercommunale et trois autres Step pour 14 120 euros ; l'autosurveillance des stations de traitement des eaux usées (Venaco, Vizzavona, Noceta) pour 35 500 euros. Pour ces quatre points, une demande de financement de 80 % sera réalisée auprès de la CdC, agence de l'eau.

- **Intempéries** : un plan de financement pour la remise en état de l'ou-

vrage de confortement du tamis rotatif (installation d'assainissement) altéré lors des intempéries des 15 et 17 octobre 2017 pour 32 300 euros, prévoyant 90 % pour l'État, fond intempéries, 10 % pour la 4C.

- **Natura 2000** : à la suite de la réunion de la semaine dernière, la 4C est désignée pour assurer le portage du site local Natura 2000 Vizzavona - Monte d'Oro. Par vote des élus, la 4C est devenue structure porteuse du document d'objectifs (DOCOB) du site.

- **Taxe de séjour** : les élus ont voté la correction de la délibération du 25/09 concernant les tarifs de la taxe de séjour et taxe additionnelle (par personne et par nuitée) selon le classement ou non des structures et les périodes de l'année.

- **Loi NOTRe** : la 4C doit établir la fron-

tière entre les compétences intercommunales et celles conservées par les communes. Dans ce cadre, une délibération adoptée lundi prévoit de tracer les axes d'intervention de la communauté des communes sur : l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; les actions de développement économique concernant la politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ainsi que toutes les compétences optionnelles.

Certaines compétences - comme les pistes forestières - ont posé question. S'accordant sur le fait que des points pouvaient à tout moment être ajoutés à la liste des compétences, les élus ont adopté la délibération à l'unanimité.

B. I.-L.